

VIN & SOCIETE – 12, Rue Sainte Anne – 75001 PARIS

Le 4 mars 2008,

Monsieur le Ministre,

Le gouvernement vient de proposer d'interdire la vente d'alcool dans les stations service. La filière vitivinicole a appris en même temps que le grand public cette décision. Elle n'a donc été ni associée aux discussions préparatoires ni consultée, ni avertie alors qu'elle est partenaire de la Sécurité routière depuis plusieurs mois.

De plus la Sécurité routière est membre, comme Vin et Société, du Conseil de Modération et de Prévention où tout programme gouvernemental visant les boissons alcoolisées devrait être évoqué.

Cette façon de procéder nous choque et ne peut que braquer les professionnels de notre filière qui ont pourtant fait preuve de bonne volonté en s'engageant dans une démarche responsable de prévention des risques liés aux mauvais usages de l'alcool sur la route.

Nous avons à plusieurs reprises demandé les études sur lesquelles se fonde une telle mesure qui avait été évoquée notamment aux Etats Généraux de l'alcool, et nous n'avons jamais obtenu la moindre information. Tout indique que cette mesure est purement symbolique et ne repose, à notre connaissance, sur aucun chiffre, statistique ou études sociologiques fondés.

Rappelons que la vente d'alcool dans les stations service est déjà interdite entre 22H00 et 6H00 du matin. Il importe donc de veiller à faire respecter cette mesure, avant d'en élargir sans limite l'application.

D'autre part, les stations-service constituent et constitueront de plus en plus comme cela est déjà le cas en Allemagne, en Angleterre ou aux Etats Unis..., de véritables épiceries de quartier. À ce titre, il est légitime de les reconnaître comme des commerces à part entière.

Enfin, dans beaucoup de régions touristiques, les stations-service réservent des emplacements à la promotion de produits régionaux desquels il serait absurde de bannir le vin. Les touristes et notamment les automobilistes étrangers traversant la France ne pourraient plus acheter de bouteilles de vin de nos terroirs pour les offrir ou les déguster une fois leur voyage terminé.

Jusqu' où nous entraînera ce type de mesures simplificatrices? S'il faut désormais considérer que l'achat d'alcool doit être interdit dès lors qu'il concerne un automobiliste, ne va-t-on pas, demain, interdire à celui qui va, en voiture, acheter une bouteille de vin chez son caviste ou au supermarché de le faire ?

Il y a une exigence de progrès en matière de Sécurité Routière à laquelle nous tenons à prendre toute notre part. C'est dans cet esprit que **Vin et Société** engage toute la filière vin à participer à la promotion de l'autocontrôle et du respect du 0,5 g. Pour autant, ce projet est symptomatique d'une dérive prohibitionniste, qui ne permettra de résoudre en aucun cas le problème des populations ou des comportements à risque, et qui privera un ensemble de consommateurs modérés et de touristes, respectueux des règles de bonne conduite, de points de vente comme les autres.

Comptant sur votre détermination à poursuivre le dialogue entre notre filière et les pouvoirs publics et à ne pas imposer une telle mesure, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Marie-Christine TARBY

Présidente

